



République Française
Département SEINE ET MARNE
Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	47

Vote
A l'unanimité
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 5 Avril à 18:38, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/03/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALLABENE Sandra à M. MEDEIROS Manuel, BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DUMENIL Stéphanie à M. VIGIER Mathias, DUTRIAUX Nathalie à Mme LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, SALAZAR Joëlle à M. LAGÜES-BAGET Yves, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. PRIOUX Pierre-François, CALVET Jean à M. MOTTE Patrice, CAMEK Julien à Mme GIRAULT Muriel, CASEAUX Hubert à M. NESTEL Gilles, POIRIER Daniel à M. SAOUT Louis Marie, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROSSIGNEUX Gilles à Mme NINERAILLES Brigitte, SAINT-JALMES Patrice à Mme DESNOYERS Monique, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à M. CHANUSSOT Jean-Marc
Excusé(s) : M. GROSLEVIN Gilles

Absent(s) : Mmes : HELIAS Aline, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, M. GUECHATI Amin

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2024_36 – Budget Primitif SAAD - 2024

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération N°2024_19 en date du 12 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2024_24 en date du 12 mars 2024 approuvant le compte administratif 2023,

Vu la délibération N°2024_17 en date du 12 mars 2024 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2024 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la présentation du Budget 2024 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- **VOTE** son budget par groupe en fonctionnement et en investissement,
- **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023,
- **ADOpte** les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses

Libellé	Montant BP 2024
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	
Achat et variation des stocks	14 650,00
Autres services extérieurs	131 150,00
Total Groupe 1	145 800,00
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	
Personnel affecté	600 000,00
Cotisations	16 729,20
Total Groupe 2	616 729,20
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	
Dépenses générales	62 975,00
Autres charges de gestion courante	3 379,49
Dotations aux amortissements	2 830,00
Total Groupe 3	69 184,49
TOTAL Général	831 713,69

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Libellé	Montant BP 2024
Groupe 1 : Produits de la tarification	348 500,00
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	478 646,50
Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	3 683,00
Résultat d'exécution section d'exploitation	884,19
TOTAL Général	831 713,69

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024
21	Immobilisations corporelles	9 656,64
49	Dépréciation des comptes de tiers	3 683,00
	Total des dépenses	13 339,64

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024
28	Amortissement des immobilisations	2 830,00
001	Excédent d'investissement reporté	10 509,64
	Total des recettes	13 339,64

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2024 du budget annexe SAAD qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 831 713,69 €
 Section d'investissement : 13 339,64 €

TOTAL : 845 053,33 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En Communauté de Communes, le 08/04/2024
 Le Président,
 Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
 M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



ID : 077-200070779-20240405-2024_36-DE